

## **Le droit à un recours effectif en prison : un droit en construction**

### **Introduction : Rapide état des lieux**

- Bref rappel du recul des mesures d'ordre intérieur en prison sous l'effet de la jurisprudence européenne
- Très peu de recours juridictionnels engagés par les personnes détenues résultant notamment du « manque d'attractivité » de ces derniers
- Droit à un recours effectif et obligations positives résultant des articles 3 et 8 de la CEDH dans la jurisprudence européenne

### **Perspectives : 4 combats contentieux de l'OIP en cours**

1. Pouvoir ou devoir d'instruction du juge administratif en cas d'allégations de violation de l'article 3 ?
2. Référé constat (art. R531-1 du CJA) et approche restrictive de la condition tenant à l'utilité de la mesure de en matière de conditions de détention
3. Approche restrictive de condition d'urgence en référé dans le contentieux des sanctions disciplinaire et des mesures de sécurité et de contrôle (isolement, surveillance nocturne, etc...)
4. Ineffectivité du droit au recours en matière de conditions de détention